

MOTION

Non à la fermeture du commissariat d'Ivry

LE CONSEIL,

présenté par Monsieur le Maire

ADOPTE la motion suivante :
à l'unanimité

Informé ce matin qu'une réflexion et des propositions sont avancées en vue d'une réorganisation territoriale nouvelle des commissariats de police dans le Val-de-Marne.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine exprime son désaccord total avec tout projet qui conduirait à une réduction du champ d'action et d'horaires de la police nationale sur le territoire d'Ivry-sur-Seine.

Alors que notre ville se développe, accueille et va accueillir des milliers de nouveaux habitants, il serait inadmissible de voir réduites encore les capacités d'action de la police nationale dans la commune.

Elles sont en effet d'ores et déjà insuffisantes et devraient au contraire être renforcées, en particulier en termes d'effectifs. C'est d'ailleurs une revendication ancienne de la municipalité que de voir rétablie une police de proximité propice à déployer des actions de prévention et de sécurité efficaces.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine s'opposera fermement à toute velléité de réduction ou de fermeture du commissariat d'Ivry-sur-Seine au nom d'une politique dogmatique de réduction des dépenses publiques qui avec sa logique purement comptable menace les services publics, y compris celui de la police nationale.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine appellera les Ivryennes et les Ivryens à se mobiliser contre un tel projet si cette menace se précisait.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine demande au Ministre de l'Intérieur ainsi qu'au Préfet de Police et au Préfet du Val-de-Marne que lui soient communiquées toutes les informations sur le projet.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 31 MARS 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 31 MARS 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 MARS 2017